



Hébergement a titre gratuit

Par **Jessie007**, le **27/11/2019** à **11:35**

Bonjour,

J'aimerais savoir si j'ai le droit d'héberger mon frère, étudiants, dans ma résidence secondaire a paris. Ça deviendrait alors sa résidence principale et il pourrait le louer sur Airbnb 20 jours dans l'année.

Est ce autorisée ?

Merci

Par **youris**, le **27/11/2019** à **13:35**

bonjour,

la ville de Paris a mis en place une réglementation particulière pour la location saisonnière de courte durée.

il vous donc vous renseigner auprès des services de la ville de Paris.

salutations